

Société pour la gestion du personnel

S E P

Section neuchâteloise

Procès-verbal No 259

Séance 14 janvier 1997, Hôtel Beau Rivage, Neuchâtel, à 17 h 30

Présents : 40

Thème : **LA PROMOTION ÉCONOMIQUE... ET LES ENTREPRISES NEUCHÂTELOISE?**

En ouverture, M. Rod informe que la Neuchâteloise, fleuron de l'économie cantonale, fermera ses portes à la fin de l'année. Il lance un appel à ses collègues concernant la recherche d'emplois pour env. 200 personnes.

I. La promotion économique

On peut le dire avec fierté, et l'orateur le dit, la promotion économique à Neuchâtel est une référence en Suisse et même à l'étranger puisque M. Francis Sermet, responsable de la promotion économique auprès du Château, a été invité à Marseille afin de faire une présentation dans ce domaine. Pourquoi cet état de fait? Cela provient de ce que Neuchâtel a été l'un des cantons les plus sévèrement touchés par la récession et par la crise horlogère qui, il y a une vingtaine d'années, lui ont fait perdre plus d'un tiers des emplois et ce de façon brutale. Ainsi a-t-il fallu faire œuvre de pionnier en la matière.

La promotion économique dite exogène

Organisation: Il s'agit essentiellement d'une organisation externe au canton de plus d'une trentaine de correspondants dans différents pays (18). Et subsidiairement interne: 3 chefs de projets chargés d'accompagner les sociétés qui viennent s'implanter chez nous et de les aider dans toutes leurs démarches.

Résultats: Cette action représente plus de 500 implantations de sociétés et 5 000 emplois.

Effets secondaires: Les retombées sont diverses et touchent plusieurs secteurs de l'économie: 600 millions pour l'immobilier et la construction, 5 à 6 millions par année pour l'hôtellerie et la restauration, de plus s'ajoute à cela un transfert de technologie (instrumentation médicale, électronique). Au plan fiscal, le canton encaisse chaque année 40 millions, d'une part, auprès des personnes physiques et, d'autre part, auprès des sociétés (personnes morales) qui maintenant payent des impôts et continuent à se développer dans notre canton. Parmi les personnes

morales, 8 des 10 plus grands contribuables sont des sociétés étrangères. Et plus de la moitié de l'impôt des personnes morales est payée aujourd'hui par des sociétés étrangères.

La promotion économique dite « endogène »

À endogène, dit le conférencier, on devrait substituer indigène, mais indigène gêne. Ce terme pourrait être mal interprété.

Domaines d'économie: Cette promotion touche tous les domaines de l'économie. Elle est l'affaire de chacun. Ses succès sont et seront issus du combat des acteurs économiques. Il nous faut des acteurs économiques pugnaces.

Médiatisation: Si certaines de ses actions peuvent être médiatisées, contrairement à l'exogène, la plupart d'entre elles touchant à des acteurs économiques particuliers doivent rester confidentielles pour des raisons de discrétion tout à fait évidentes. Par exemple, le décompte des postes de travail sauvés ou créés grâce à l'action endogène s'avère difficile. D'où un retentissement moins spectaculaire de ce type de promotion économique. La satisfaction des chefs d'entreprises, voire la disparition d'un certain sentiment d'injustice, seront la mesure du succès.

Limites de l'intervention de l'État: Elles sont fixées dans le cadre de la promotion endogène en particulier dans la loi de 1978 (réaction à la perte brutale de plus d'un tiers des emplois industriels). Nonobstant, on constatera que les projets de qualité présentant un intérêt économique sont soutenus et que, par contre, ceux relevant de l'activité économique induite (exemple la construction) ainsi que les entreprises en difficulté financière, ne le sont pas.

Actions et instruments de la promotion endogène

Ces instruments ont été développés avec le temps.

Arrêté Bonny et loi cantonale du 31.12.1995: Aide à l'industrie. Depuis le début, il y a eu 309 projets soutenus (163 neuchâtelois, 26 provenant d'autres cantons, 120 provenant d'entreprises étrangères) pour un investissement de 1,21 milliards de francs et un cautionnement total de 243 millions de francs. L'arrêté Bonny a la caractéristique de permettre le cautionnement d'un tiers de l'investissement total.

Offices de cautionnement: Aide au commerce et à l'artisanat. Ces offices forment un réseau en Suisse avec une centrale à St-Gall. Pour les années 1993 à 1995, 44 projets ont été soutenus dans le canton, soit un cautionnement total de 2,963 millions. Frais de fonctionnement: 50 000 francs par an. Le canton participe aux pertes de cet office à hauteur de cinquante pour cent. Aujourd'hui, le système rencontre des difficultés et doit être repensé.

Société suisse pour le crédit hôtelier: Aide à l'hôtellerie (comme son nom l'indique). Si l'activité touristique est très différente de l'activité industrielle, elle a un élément commun avec celle-ci dans la mesure où elle apporte de la richesse dans le canton. 12 projets hôteliers ont été soutenus ces dernières années dans le canton.

SOFIP: Financement des petites entreprises industrielles. Cette société est aussi cautionnée à 50% quant à ses pertes par le canton qui supporte aussi les frais de fonctionnement de l'ordre de 25 000 francs par année. Elle a participé à une dizaine de projets pour env. 2,0 millions de

francs depuis sa fondation. C'est une société qui a fonctionné selon le principe de milice et qui doit être développée.

Organismes d'appui: Le canton, parfois la Confédération et, dans certains cas, les villes accordent des subventions à des organismes d'appui. Le canton seul verse un montant cumulé annuel de plus de 1 million de francs suisses. Citons:

- **RET:** Créé à l'instigation de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Prestations: étude, conseils, sous-traitance, transfert technologique.
- **SOVAR:** Fondée il y a 6 ans. But: tisser des liens entre l'économie et l'université pour développer les techniques et créer des emplois. Prestations: transfert de technologies.
- **CIM**, computer integreted manufactory: Au début un programme fédéral destiné à soutenir les entreprises par la création d'un réseau CIM. Il fut un temps où l'on croyait que la réponse à tous les maux consistait à informatiser à outrance les productions. Ce temps est révolu, mais CIM est pourtant resté. Prestations: consultance, information et formation dans le domaine de la fabrication assistée par ordinateur. Participation du canton à hauteur de 400 000 francs par an.
- **CENTREDOC:** Instrument de recherche d'informations techniques, scientifiques, commerciales extrêmement important et utile. Ce sont plus de 18 collaborateurs, Jaquet-Droz 1, qui sont capables d'aller puiser de façon sélective des informations dans plus de 3 000 banques de données auxquelles ils sont reliés. Participation du canton: 100 000 francs par an.
- **AIT:** Aide dans le cadre de l'assurance-chômage: Mesures cantonale et fédérale pour 1994 à hauteur de 3,3 millions de francs.
- **Loi fiscale du 3 octobre 1994:** On avance souvent l'argument selon lequel les entreprises étrangères, on les attire par ce qu'on leur offre l'exonération fiscale. Que dit la loi? Elle stipule que toute nouvelle entreprise qui sert les intérêts économiques du canton peut obtenir pour l'année de la fondation et les neuf années qui suivent un allègement total ou partiel. Qu'est-ce qu'une entreprise qui sert les intérêts? C'est une entreprise qui a une activité porteuse dans laquelle on investit qui crée des places de travail et de la « richesse ». Il faut également savoir aujourd'hui que si le canton de Neuchâtel a été un pionnier dans la recherche d'entreprises, il a fait école et que les cantons voisins et certains États, comme l'Irlande, se sont aussi mis en chasse et offrent chacun des avantages plus importants les uns que les autres. Sur le plan international, il n'est pas rare que le terrain soit offert et qu'une partie de l'investissement le soit également, le tout pouvant atteindre jusqu'à 50% de l'investissement total. La concurrence là aussi est grande. Pour rivaliser avec de telles propositions, il faut être meilleur que les autres. A Neuchâtel nous développons un « business spirit », ou un esprit des affaires ce qui revient au même. Nous essayons à tous les échelons, gouvernement cantonal, services de la promotion économique, chefs de projets qui conduisent les entreprises, d'offrir un véritable service quasi 24 h sur 24 de façon à ce que celles-ci ne puissent pas nous reprocher, une fois le contrat signé, de nous désintéresser d'elles. Et puis nous leur offrons aussi un tissu économique dense et diversifié, ce qui est un atout. Le canton de Neuchâtel en lui-même est déjà un techno-parc, mot à la mode.

II. La situation actuelle: nouvelle organisation mise en place

Le Conseil d'Etat a fait analyser sa promotion économique par l'université qui a fait un beau rapport qui a dit qu'il faut continuer d'intensifier la promotion exogène et concentrer et développer la promotion endogène, soit avoir pour celle-ci une personne responsable à qui se référer: M. Dobler pour l'exogène, votre serviteur pour l'endogène.

Le Conseil d'Etat a également nommé un comité d'orientation stratégique. Le canton de Neuchâtel a su, il y a une vingtaine d'années prendre de bonnes options. Fort de cette réussite, l'on s'est dit: Ne prenons pas des politiciens pour mener cette réflexion, mais plutôt une douzaine de personnes connues pour leurs mérites dans différents secteurs ainsi que pour leur sens de la responsabilité et leur appartenance au pays de Neuchâtel. Ce groupe est présidé par M. J.-L. Juvet, prof. à l'Université, expert auprès du GATT, ce qui ne gêne rien.

III. Les nouvelles politiques de développement

La conviction est que nous ne devons pas seulement réagir, mais agir. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il déterminé des politiques de développement sur le plan endogène. Primo, une politique de consultance: la promotion endogène doit aller voir les entreprises non seulement lorsqu'elles le demandent parce qu'elles ont des difficultés. Secundo. une politique de maillage servant à définir et mettre en œuvre les contextes favorables au renforcement mutuel des entreprises. Tertio, une politique d'essaimage, c'est-à-dire d'encouragement à la création d'entreprises, notamment à partir des centres de recherche et des écoles techniques (création de pépinières d'entrepreneurs). Quarto, une politique d'information: échange entre conseillers exogènes et endogènes. Et quinto: une politique prospective de formation.

IV. Quatre thèses pour le développement économique

Pour conclure, l'orateur se propose de nous faire part de ces réflexions. De morosité économique dans notre canton sur le plan industriel, il n'en voit pas beaucoup et il n'y a surtout pas lieu d'être pessimiste même s'il est vrai qu'il y a des cas dramatiques car il y a aussi des entreprises nombreuses qui ont de bonnes technologies.

Thèse I. Financer les petites entreprises

Le financement est devenu dramatique ces six derniers mois en particulier pour les petites entreprises. Nous sommes en train de préparer un programme qui sera soumis au Conseil d'Etat afin de les soutenir dans leur recherche de capital, afin de renforcer SOFIP, et de créer des liens avec ce qu'on appelle le capital de proximité et puis ensuite également de créer, en parallèle, sur le plan régional, une institution de capital-risque.

Thèse II. Relancer l'esprit d'entreprise

Refaire naître ce réflexe chez nos jeunes qui s'interrogent. Leur expliquer comment et d'où vient la création de richesses: notamment de l'économie qui exporte, de gens qui s'engagent. Et, à ce sujet, nous avons avec l'association patronale des contacts étroits afin de régénérer, de valoriser l'image de l'entrepreneur.

Thèse III. Redéfinir un nouveau contrat social

Nous sommes engagés actuellement dans un système vicieux. D'une part, il y a les entreprises, surtout celles d'une certaine taille, qui ont tendance, sur les conseils de leurs expertes et analystes financiers, à dégraisser, à fusionner et à jeter des milliers de personnes à la rue. Or nous sommes, d'une façon ou d'une autre, condamnés à vivre ensemble. La société à deux vitesses mène à une impasse.

Thèse IV. Améliorer les conditions cadres

Nous disposons de ressources d'intelligence et d'adaptation extrêmement importantes, notre tissu économique est très diversifié; il nous faut revenir à un système qui favorise l'innovation et la mise en valeur de la recherche.

L'auditoire n'a pas fait économie de ses applaudissements envers l'orateur qui a laissé, en cette période de vaches maigres et de plaies d'Egypte, une note d'optimisme bienvenue à l'esprit de chacun.

Aidons-nous et le ciel nous aidera.

19 heures la séance est levée et se termine comme à l'accoutumée par le verre de l'amitié.

Jacques Maurice Chenux

Neuchâtel, le 14 février 1997.